

Guide éthique d'entreprise



Table des matières

Table des matières.....	2
Message du Président	3
Introduction au Guide éthique d'entreprise du groupe Daikin Europe	4
Lignes directrices relatives à la conformité du Groupe Daikin	6
Sensibilisation à la conformité	7
Signalement des incidents.....	8
Principes éthiques	9
1. Garantir la conformité juridique	9
2. Fournir des produits et des services sûrs et de haute qualité en anticipant les besoins futurs de nos utilisateurs finaux.....	10
3. Mener des opérations commerciales fondées sur les principes de la concurrence loyale.....	11
4. Pratiquer des achats équitables en entretenant des relations amicales mais stimulantes et compétitives avec les fournisseurs.	12
5. Respecter la propriété intellectuelle et la confidentialité des informations exclusives.....	13
6. La divulgation en temps utile et de manière appropriée des informations relatives à l'entreprise	14
7. Être une entreprise qui vise à avoir un impact minimal sur l'environnement	15
8. Assurer la sécurité de nos opérations	16
9. Cultiver un lieu de travail dynamique qui stimule la fierté et l'enthousiasme de chaque employé	17
10. Protéger les actifs de l'entreprise	19
11. Pratiquer la modération dans les divertissements et les échanges de cadeaux.....	20
12. Maintenir une attitude ferme à l'égard des comportements illégaux, antisociaux et contraires à l'éthique	21



Message du Président

Le groupe mondial Daikin a une longue tradition de respect de trois valeurs fondamentales : Crédibilité absolue, gestion entrepreneuriale et relations personnelles harmonieuses. Sur la base de ces valeurs fondamentales, Daikin Industries, Ltd. ("DIL") a développé notre philosophie de groupe, qui reflète les idées fondamentales concernant l'établissement de notre éthique d'entreprise à l'échelle du groupe. Cette éthique d'entreprise est l'expression de valeurs fondamentales et représente un cadre pour la prise de décision.

Il y a quelques années, Daikin Europe N.V. ("DENV") a élaboré le " [Guide éthique d'entreprise du groupe Daikin Europe](#) ", applicable à l'ensemble du groupe Daikin Europe, y compris Daikin Europe N.V. et toutes ses filiales, sous-filiales et succursales, sur la base des lignes directrices du DIL. En octobre 2008, la DIL a élargi ses efforts en matière d'éthique d'entreprise et a établi 15 directives de conformité pour le groupe Daikin (voir page 6) qui ont servi de base à la mise à jour de notre propre version du Guide éthique d'entreprise.

En 2016, la DIL a mis à jour sa politique d'éthique d'entreprise, ce qui nous a incités à mettre à jour notre propre Guide éthique d'entreprise en octobre 2018.

En 2024, nous avons à nouveau mis à jour notre Guide éthique d'entreprise, en particulier la section concernant le signalement des incidents (voir page 8).

Nous veillons au respect de notre propre éthique et de la législation applicable en décrivant et en mettant en œuvre les règles de l'entreprise (y compris les "exécutions") et les procédures (y compris les instructions de travail).

Notre éthique d'entreprise s'applique non seulement à tous les employés et directeurs, mais aussi à tous les consultants, agents et autres représentants engagés par nous. Nous encourageons tous nos partenaires commerciaux, y compris nos clients et nos fournisseurs, à agir conformément à nos [principes éthiques](#).

Le respect de notre éthique d'entreprise est essentiel pour maintenir l'image de Daikin et de ses produits en tant qu'[entreprise citoyenne responsable](#), et pour atteindre notre objectif de figurer parmi les entreprises les meilleures et les plus respectées au monde. En tant qu'employés, nous devons toujours être conscients que chaque décision que nous prenons, chaque chose que nous faisons, peut affecter la réputation de notre entreprise et, par conséquent, notre propre vie et nos moyens de subsistance.

Par conséquent, chaque employé doit s'efforcer de maintenir les normes élevées de notre éthique commerciale et de notre [intégrité personnelle](#). Nous devons tous veiller à toujours éviter, au travail comme en dehors, les circonstances et les actions qui pourraient donner ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité ou d'un acte répréhensible et qui pourraient discréditer Daikin. Des raisons telles que "tout le monde le fait" ou "ce n'est pas illégal" sont des excuses inacceptables pour violer nos principes éthiques.

Aucun manuel ne peut anticiper toutes les décisions éthiques auxquelles nous pouvons être confrontés dans le monde des affaires. Si vous n'êtes pas sûr de la marche à suivre, discutez-en d'abord avec vos collègues ou votre supérieur.

Il est important que vous lisiez attentivement ce manuel et que vous posiez des questions sur tout ce que vous ne comprenez pas.

Nous savons que vous et vos collègues serez fiers de toujours faire ce qu'il faut.

Toshitaka Tsubouchi Masatsugu Minaka
Président de Daikin Europe N.V.
Président du conseil d'administration de Daikin Europe N.V.



Introduction au Guide éthique d'entreprise du groupe Daikin Europe

Notre engagement

L'objectif de ce manuel est d'exprimer notre engagement à respecter des normes éthiques et juridiques élevées. Nous devons appliquer ces normes à la fois dans la lettre et dans l'esprit. Il est de la responsabilité personnelle et de l'obligation de chaque membre du groupe Daikin Europe de respecter ces normes de conduite, qu'elles soient ou non imposées par la loi.

En tant que bons citoyens, nous devons respecter la législation applicable dans tous les pays où nous opérons. DENV est principalement régi par le droit belge et les réglementations européennes. Cependant, nous exerçons également nos activités dans d'autres pays. Les entreprises affiliées à DENV sont responsables du respect de la législation locale. DENV doit également s'assurer que la législation locale est respectée dans les territoires de vente non affiliés. En cas de conflit entre la réglementation européenne et la législation d'un pays dans lequel nous sommes actifs, nous consulterons le service juridique de DENV.

Nos valeurs fondamentales

Le groupe Daikin Europe fait partie du groupe mondial Daikin. En tant que tel, nous nous efforçons d'être un leader de classe mondiale dans tous les aspects de notre activité.

Nos valeurs fondamentales sont les suivantes :

- **Crédibilité absolue** - un engagement fondé sur la confiance et l'ouverture pour établir des relations avec nos clients, nos collègues, nos partenaires commerciaux et les communautés ;
- **Gestion entrepreneuriale** - un engagement à construire notre entreprise grâce à l'initiative et à l'excellence de tous les employés ; et
- **Relations personnelles harmonieuses** - un engagement en faveur d'un lieu de travail où nous travaillons tous ensemble avec dévouement pour atteindre les objectifs et relever les défis de Daikin.

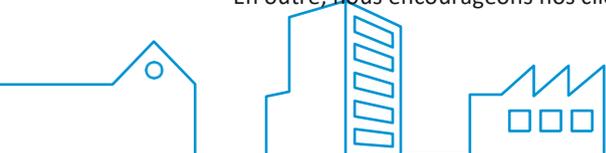
La loi fixe un niveau de conduite minimum nécessaire. Nous devons obéir à la loi, mais comme le montrent nos valeurs fondamentales, nous nous efforçons d'atteindre un niveau plus élevé, même si cela peut limiter l'expansion potentielle de nos activités.

Notre responsabilité envers nous-mêmes et envers les autres

En tant qu'entreprise, nous sommes axés sur la performance et déterminés à respecter tous les engagements que nous prenons envers nous-mêmes et envers ceux avec qui nous faisons des affaires. Pour respecter cet engagement, nous agissons toujours sur la base de normes éthiques élevées et poursuivons nos objectifs en nous fondant sur les principes de la concurrence loyale. Nous nous efforçons d'être ouverts, équitables et responsables les uns envers les autres et envers les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. Nous assurons la sécurité de nos opérations et créons un environnement de travail sain. Nous assurons une qualité élevée pour satisfaire nos clients. Nous sommes soucieux de l'environnement et contribuons à la vie des communautés dans lesquelles nous travaillons.

Il incombe à chacun d'entre nous de connaître, de comprendre et de respecter notre éthique d'entreprise. Par conséquent, nous visons à créer un environnement de travail positif où il est facile de faire ce qu'il faut. Ceux qui ne partagent pas ce point de vue sur l'éthique de l'entreprise doivent se demander s'ils ont leur place au sein du groupe Daikin Europe.

En outre, nous encourageons nos clients et nos fournisseurs à respecter notre éthique d'entreprise.



En cas de doute, passez le test d'éthique d'une minute :

- Est-ce que j'adhère à la lettre et à l'esprit de toute loi ou de toute règle de l'entreprise qui pourrait être impliquée ?
- Cette action est-elle conforme aux valeurs de Daikin ?
- Y aura-t-il des conséquences négatives directes ou indirectes pour Daikin ?
- Est-ce qu'on se sent mal ?
- Que penserait ma famille, mes amis ou mes voisins de mes actions ? Agissez toujours de manière à pouvoir être fier de vos actes.

Signaler une violation de notre éthique d'entreprise

Si vous avez connaissance d'une violation de notre éthique d'entreprise, ne la dissimulez pas et ne faites pas l'autruche, car cette violation pourrait gravement nuire à notre entreprise si elle n'est pas correctement gérée. Essayez de résoudre le problème en le portant à l'attention de la personne concernée, si une résolution informelle semble possible. Si l'infraction a causé ou risque de causer un préjudice substantiel à une personne ou à l'organisation, vous êtes tenu de la signaler à votre supérieur direct ou à toute autre personne susceptible de prendre les mesures qui s'imposent.

Si ces canaux de communication s'avèrent infructueux, vous pouvez signaler toute violation de notre éthique d'entreprise en utilisant la hotline disponible sur les sites web de DENV et de toutes les filiales de DENV.

Si un point du Guide éthique d'entreprise du groupe Daikin Europe n'est pas clair, veuillez consulter votre supérieur, votre liaison juridique ou le service juridique de DENV.



Lignes directrices relatives à la conformité du Groupe Daikin

Les présentes lignes directrices en matière de conformité énoncent les principes de base pour toutes les sociétés du groupe Daikin ainsi que pour chacun de leurs cadres et employés. Elles constituent un cadre de base pour la conformité dans l'application mondiale de l'éthique d'entreprise du groupe Daikin. Chaque entreprise du groupe mondial Daikin doit rédiger des critères spécifiques basés sur ces lignes directrices afin d'obtenir un code de conduite qui corresponde aux différences entre les lois et les coutumes de chaque pays et région, et qui garantisse une stricte conformité légale.

1. Fournir des produits et des services sûrs et de haute qualité

Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité et la qualité de nos produits et services du point de vue de nos clients. En cas de problème de sécurité, nous prenons immédiatement les mesures qui s'imposent.

2. Libre concurrence et commerce équitable

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence loyale et de commerce équitable dans chaque pays et région, y compris les lois antimonopoles. En outre, nous devons mener des activités de vente et d'achat équitables, fondées sur une éthique d'entreprise appropriée et conformes à des pratiques commerciales et à des normes sociales saines.

3. Respecter les lois sur le contrôle des échanges

Nous ne participerons à aucune transaction susceptible de compromettre le maintien de la paix, de la sécurité et de l'ordre mondial. Nous agirons toujours en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de chaque pays et région, ainsi qu'avec la politique de contrôle du commerce de sécurité du groupe Daikin, qui concerne le contrôle du commerce extérieur.

4. Respect et protection des droits de propriété intellectuelle

Reconnaissant que les droits de propriété intellectuelle sont des actifs importants de l'entreprise, nous nous efforcerons de protéger et de maintenir nos droits de propriété intellectuelle et de les utiliser efficacement. En outre, nous respectons les droits de propriété intellectuelle des autres entreprises et nous nous efforçons de ne pas les enfreindre.

5. Gestion et utilisation appropriées de l'information

Nous devons gérer correctement et utiliser efficacement les informations confidentielles de notre entreprise, les informations confidentielles obtenues d'autres entreprises et les informations personnelles de nos clients et de nos employés, et nous ne devons pas obtenir d'informations par des moyens inappropriés. Nous devons mettre en œuvre une gestion rigoureuse de la sécurité informatique pour nos systèmes informatiques et les données qui y sont stockées.

6. Interdiction des délits d'initiés

Pour préserver la confiance du marché des valeurs mobilières, nous ne devons pas utiliser d'informations non publiques sur le groupe Daikin ou d'autres sociétés pour acheter ou vendre des actions ou d'autres valeurs mobilières (délit d'initié).

7. Divulgaration opportune et appropriée d'informations sur l'entreprise

Dans le but d'être une "entreprise ouverte" avec une grande transparence et de gagner le respect de la société, nous transmettrons activement et en temps utile des informations sur l'entreprise, non seulement aux actionnaires et aux investisseurs, mais aussi à un large éventail de la société, et nous nous engagerons dans une communication à double sens.

8. Préservation de l'environnement mondial

Nous respecterons toutes les lois et réglementations environnementales applicables dans chaque pays et région, et nous prendrons des initiatives pour préserver l'environnement mondial dans tous les aspects de nos activités commerciales, y compris le développement de produits, la fabrication, les ventes, la distribution et les services. En outre, chacun d'entre nous doit approfondir sa connaissance des questions environnementales, réduire la charge environnementale sur le lieu de travail et à la maison, et s'efforcer de préserver la biodiversité.

9. Garantir la sécurité des opérations

Nous prendrons toutes les précautions possibles pour assurer la sécurité des opérations et agirons dans un état d'esprit de "sécurité d'abord" afin de garantir la sécurité du lieu de travail et de gagner la confiance des habitants des régions que nous servons.

10. Respect des droits de l'homme et de la diversité sur le lieu de travail et respect de la législation du travail

Nous respecterons les droits de l'homme de chacun de nos employés et n'adopterons pas de comportement discriminatoire fondé sur la nationalité, la race, l'appartenance ethnique, la religion, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap. La diversité des valeurs individuelles est acceptée avec enthousiasme et nous nous efforcerons de faire des talents et des capacités uniques de chacun la force motrice de l'organisation. Nous respecterons également la lettre et l'esprit de toutes les lois et réglementations du travail de chaque pays et région, et nous n'autoriserons en aucun cas le travail d'employés mineurs, de mineurs qui n'ont pas l'âge minimum légal requis (travail des enfants), ou le travail effectué sous la contrainte ou contre la volonté d'une personne (travail forcé).

11. Protection des actifs de l'entreprise

Nous devons gérer correctement les actifs matériels et immatériels de notre entreprise afin de les protéger et de les utiliser efficacement.

12. Traitement adéquat des procédures comptables

Nous devons respecter toutes les normes comptables et les lois fiscales de chaque pays et région ainsi que les règles internes de l'entreprise dans l'exécution correcte des procédures comptables.

13. Modération dans les divertissements et les échanges de cadeaux

Nous devons faire preuve de modération, nous situer dans la fourchette acceptable des normes sociales et respecter les lois et règlements de chaque pays et région en ce qui concerne les divertissements, l'échange de cadeaux et les invitations liées au développement de nos activités internationales. En particulier, nous ne recevons pas, n'offrirons pas de cadeaux d'une valeur monétaire et n'inviterons pas de fonctionnaires au Japon ou à l'étranger en violation des lois et règlements applicables dans chaque pays et région.

14. Maintenir une attitude ferme à l'égard des activités antisociales

Nous adopterons une attitude ferme à l'égard de toute force ou organisation antisociale qui menace la sécurité et l'ordre des citoyens de la société.

15. Relations avec la société

Nous visons à être une entreprise citoyenne digne de la confiance de la société et nous ferons de notre mieux pour agir avec humilité et modestie, tout en ayant conscience de nous-mêmes et en assumant la responsabilité de nos actes. En outre, nous participerons à des activités de contribution sociale axées sur la conservation de l'environnement, le soutien à l'éducation et la coopération avec la communauté locale.

16. Respecter chaque catégorie de lois et de règlements sectoriels

Nous devons comprendre et respecter avec précision toutes les lois et réglementations commerciales de chaque pays et région applicables à nos activités commerciales.

LES 12 PRINCIPES ÉTHIQUES SUIVANTS REFLÈTENT LA LETTRE ET L'ESPRIT DES DIRECTIVES DE CONFORMITÉ DU GROUPE DAIKIN INDIQUÉES CI-DESSUS. ILS DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT COMPRIS ET APPLIQUÉS PAR TOUS CEUX QUI TRAVAILLENT AU SEIN OU POUR LE GROUPE DAIKIN EUROPE.



Sensibilisation à la conformité

Nous visons à sensibiliser Daikin Europe N.V. à la conformité par le biais des initiatives suivantes :

1. En cas de doute, passez le test d'éthique d'une minute :

- Est-ce que j'adhère à la lettre et à l'esprit de toute loi ou de toute règle de l'entreprise qui pourrait être impliquée ?
- Cette action est-elle conforme aux valeurs de Daikin ?
- Y aura-t-il des conséquences négatives directes ou indirectes pour Daikin ?
- Est-ce qu'on se sent mal ?
- Que penserait ma famille, mes amis ou mes voisins de mes actions ? Agissez toujours de manière à pouvoir être fier de vos actes.

2. Mise en œuvre d'activités éducatives pour la sensibilisation au respect de la législation

Nous développons activement des programmes de formation afin de nous assurer que nos employés connaissent nos politiques d'éthique d'entreprise et les respectent sur le lieu de travail.

3. Dispositif d'alerte

Pour les employés de Daikin Europe N.V., nous disposons d'une ligne d'assistance interne appelée "Trust Team".

La "Trust Team" est composée d'employés de Daikin Europe N.V., qui sont disponibles pour écouter et parler avec des collègues qui peuvent être confrontés à des problèmes personnels ou professionnels, par exemple la violence, le harcèlement sexuel ou des problèmes psychosociaux.

Vous trouverez de plus amples informations sur la "Trust Team" sur l'intranet de Daikin.



Signalement des incidents

Daikin Europe N.V. propose plusieurs moyens de signaler les plaintes relatives à l'éthique.

- Les employés peuvent contacter leur supérieur ou la ligne d'assistance téléphonique mentionnée ci-dessous.
- Les associés et les tiers peuvent signaler des infractions ou des suspicions d'infractions directement à la ligne d'assistance.

Daikin Europe N.V. s'est associée à Navex Global pour mettre en place une ligne d'assistance téléphonique permettant aux employés et aux tiers de signaler un incident de manière anonyme.

Vous pouvez accéder à ce service d'assistance en visitant le site web <http://daikineurope.ethicspoint.com>. Sur ce site, dans la section "Faire un rapport", vous pouvez sélectionner le pays dans lequel vous vous trouvez, puis vous aurez la possibilité de soumettre un rapport en ligne ou par téléphone. Un numéro de téléphone spécifique au pays apparaît lorsque vous sélectionnez votre pays.

Les signalements (en ligne ou par téléphone) peuvent être effectués de manière totalement anonyme. Vous pouvez également soumettre le rapport dans la langue de votre choix. Si vous appelez pour faire un signalement, un traducteur se joindra à la conversation téléphonique.



Principes éthiques

1. Garantir la conformité juridique

NOUS VEILLERONS AU RESPECT DE LA LÉGISLATION EN NOUS INFORMANT DE MANIÈRE APPROPRIÉE ET EN INTÉGRANT CES INFORMATIONS DANS NOS ACTIVITÉS.

Le niveau minimum de conduite que toute entreprise doit respecter est d'obéir à toute la législation applicable, tant locale que supranationale. En d'autres termes, chaque entreprise doit au moins se conformer à la loi. C'est la base de l'éthique d'entreprise. Si une entreprise ne respecte pas la loi, elle n'a aucune crédibilité dans l'application de l'éthique d'entreprise.

Les activités du groupe Daikin Europe sont le résultat des actions de chaque individu au sein de l'entreprise, de nos fournisseurs et de nos clients. Il est donc de la responsabilité de chacun de se conformer à la loi.

Cela signifie que nous allons :

- Nous informer de la [législation pertinente](#) et des derniers développements juridiques liés à nos domaines de responsabilité.
- Intégrer la législation pertinente dans [nos procédures et instructions de travail](#).
- Suivez ces procédures et instructions de travail, en particulier en ce qui concerne les lois et règlements relatifs à l'exportation et à l'importation en matière de sécurité à l'exportation.
- Ne pas contracter d'obligation ou d'accord si nous ne sommes pas sûrs qu'il soit [conforme à la loi](#). En cas de doute, nous consulterons notre service juridique pour une évaluation appropriée.
- Ne pas utiliser abusivement des informations de l'entreprise (telles que des informations exclusives) à des fins personnelles.

Pour nous soutenir, le conseil d'administration de Daikin Europe a défini un [système de conformité juridique](#) à l'échelle du groupe. Ce système définit des règles d'entreprise qui doivent être respectées par tous les employés, étant donné que le non-respect de ces règles peut nuire à Daikin, à la fois à l'entreprise et à son image. Par conséquent, si vous avez connaissance d'un cas de non-conformité, vous avez l'obligation de le signaler à votre supérieur ou à toute autre personne susceptible de prendre les mesures qui s'imposent.

Pour assurer la conformité légale au sein du groupe Daikin Europe, DENV prendra l'initiative et procédera avec diligence à la préparation des règles de l'entreprise pour DENV et les entreprises du groupe.



2. Fournir des produits et des services sûrs et de haute qualité en anticipant les besoins futurs de nos utilisateurs finaux.

NOUS ASSURERONS LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS POUR LES UTILISATEURS FINAUX, ET NOUS OFFRIRONS DES PRODUITS ET DES SERVICES QUI LES ENTHOUSIASMENT EN ANTICIPANT LEURS BESOINS FUTURS.

1. Garantir la sécurité de nos produits et services

Nous nous efforçons de satisfaire l'utilisateur final. Nous garantissons la sécurité de nos processus et de nos services, ainsi que la sécurité d'utilisation de nos produits, dans le respect total de toutes les lois sur la sécurité et de toutes les réglementations et normes pertinentes.

2. Apporter des réponses immédiates et appropriées en matière de sécurité aux problèmes émergents

Si un problème de sécurité survient, nous accorderons la plus haute priorité à la sécurité de nos utilisateurs finaux en prenant des mesures immédiates pour contenir le problème et empêcher la survenue d'un accident grave. Ces mesures peuvent inclure la réparation ou le remplacement des produits en question, la publication du problème dans les médias appropriés et le signalement aux autorités compétentes.

3. Assurer un niveau de qualité qui satisfera certainement nos utilisateurs finaux

Pour garantir la satisfaction des utilisateurs finaux, nous leur demanderons leur avis et recueillerons d'autres informations relatives à la qualité. En cas de problème, nous prendrons immédiatement des mesures correctives. Nous communiquerons précisément toute information appropriée à toutes les parties internes concernées afin de garantir des produits et des services d'une qualité toujours plus élevée.



3. Mener des opérations commerciales fondées sur les principes de la concurrence loyale

NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES DE LA CONCURRENCE LOYALE DANS CHAQUE PAYS OÙ NOUS OPÉONS, EN TENANT COMPTE DE TOUTES LES RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS RELATIVES À L'ANTITRUST OU À LA CONCURRENCE.

Daikin, en tant que marque et avec ses produits, occupe une position de leader sur le marché. Toutefois, nous n'abuserons pas de notre position. Daikin Europe se préoccupe de la concurrence loyale. Par conséquent, nous nous efforcerons toujours de traiter nos concurrents, nos clients et nos fournisseurs correctement et avec respect. Cela implique que nous n'aurons pas l'intention de restreindre la concurrence :

- Conclure un accord ou une entente avec un concurrent, ni échanger ou discuter d'informations concurrentielles avec un concurrent.
- Imposer des exigences ou des obligations excessives à nos clients ou à nos fournisseurs.
- Utiliser des méthodes inappropriées ou illégales pour acquérir des informations exclusives d'autres entreprises.

Nous éliminerons, dans la mesure du possible, les expressions susceptibles d'induire les clients (y compris les consommateurs) en erreur. Nous leur communiquerons des informations correctes. Nous éviterons de donner à nos clients des indications de prix trompeuses concernant nos produits.



4. Pratiquer des achats équitables en entretenant des relations amicales mais stimulantes et compétitives avec les fournisseurs.

NOUS MAINTIENDRONS DES RELATIONS AMICALES, MAIS STIMULANTES ET COMPÉTITIVES AVEC LES FOURNISSEURS. EN OUTRE, NOUS PRATIQUERONS DES ACHATS ÉQUITABLES ET N'ABUSERONS PAS DE NOTRE POSITION DE FORCE DANS LES NÉGOCIATIONS.

Le groupe Daikin Europe travaille avec de nombreuses autres entreprises et organisations. Lors de la sélection des fournisseurs, nous ouvrons nos portes aux entreprises du monde entier afin de leur offrir des opportunités commerciales justes et équitables. Nous recherchons des fournisseurs et des partenaires commerciaux qui soutiennent nos valeurs et nos principes éthiques, ainsi que notre engagement en faveur de la qualité. Nous éviterons ceux qui enfreignent la loi ou ne respectent pas les pratiques commerciales saines que nous promouvons.

En outre, nous encouragerons une concurrence loyale entre nos fournisseurs potentiels, nos entrepreneurs et nos vendeurs, et nous traiterons équitablement avec chacun d'entre eux. Nous pratiquerons des achats équitables sans abuser de la position de force que nous pourrions avoir dans les négociations.



5. Respecter la propriété intellectuelle et la confidentialité des informations exclusives

NOUS RESPECTERONS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LES INFORMATIONS D'AUTRUI, ET NOUS PROTÈGERONS NOTRE PROPRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET NOS PROPRES INFORMATIONS.

1. Respecter la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle comprend les secrets commerciaux et les droits suivants : brevet, marque, dessin ou modèle et droit d'auteur. Ces quatre droits font l'objet d'une publication pour leur protection.

Nous respecterons tous les droits de propriété intellectuelle valables des autres entreprises. Par conséquent, nous prendrons des mesures pour ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autres sociétés. En outre, les droits de propriété intellectuelle du groupe Daikin constituent un atout important. Par conséquent, nous nous efforcerons d'utiliser et de maintenir les droits de propriété intellectuelle de Daikin de manière cohérente afin de pouvoir les protéger de manière efficace si nécessaire.

2. Respecter la confidentialité des informations exclusives

Les informations exclusives comprennent les informations confidentielles concernant, par exemple, les éléments suivants

- Données de conception
- Dessins
- Thèmes de développement
- Plans de produits
- Nouveaux développements commerciaux
- Alliances
- Fusions et acquisitions
- Prix de vente
- Prix de revient et autres
- ...

Nous respecterons la confidentialité des informations exclusives du groupe Daikin et d'autres sociétés en mettant en place des contrôles adéquats afin que ces informations ne soient pas divulguées.

Par conséquent, les informations propriétaires - considérées comme confidentielles - doivent être traitées de manière appropriée (par exemple, en concluant un accord de non-divulgaration avec un tiers, en conservant les versions papier dans un tiroir ou une armoire placée dans une pièce dont l'accès est contrôlé, ...).

Les questions susmentionnées doivent être traitées par des professionnels. Veuillez consulter votre liaison juridique et le service juridique du MENV lorsque vous devez agir.

3. Surveillance de l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle

Le groupe Daikin Europe, avec le soutien total de la DIL, surveillera sa propriété intellectuelle et celle des autres entreprises, afin de pouvoir prendre les contre-mesures appropriées en cas d'infraction.

Lorsque nous observons un abus sur le marché de la marque "Daikin" (logo) et de toute marque Daikin, y compris une altération, nous consultons notre liaison juridique et le service juridique de DENV avant de prendre des mesures.



6. La divulgation en temps utile et de manière appropriée des informations relatives à l'entreprise

EN TANT QUE FILIALE DE DIL, DAIKIN EUROPE GROUP A PEU D'OBLIGATIONS LÉGALES DE COMMUNIQUER DES INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE À L'EXTÉRIEUR DE CELLE-CI. CEPENDANT, AFIN DE DÉVELOPPER NOTRE ORGANISATION EN TANT QU'ENTREPRISE FIABLE, TRANSPARENTE ET OUVERTE, NOUS COMMUNIQUERONS AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET DIVULGUERONS LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE DE MANIÈRE PROACTIVE ET OPPORTUNE.

1. Mise en place d'une entreprise fiable, transparente et ouverte

Nous fournirons de manière proactive des informations sur nos activités d'entreprise à toutes les parties prenantes du groupe Daikin Europe. En outre, nous tiendrons compte de l'avis de nos parties prenantes dans nos activités d'entreprise afin d'être une entreprise fiable, transparente et ouverte à la société dans son ensemble.

2. Divulgation opportune et appropriée des informations sur l'entreprise

Nous divulguons activement, de manière appropriée et en temps utile des informations pertinentes et fiables, notamment sur notre philosophie, nos stratégies et notre situation financière, afin que nos parties prenantes comprennent parfaitement la manière dont notre entreprise est gérée.



7. Être une entreprise qui vise à avoir un impact minimal sur l'environnement

OUTRE LES EXIGENCES LÉGALES, NOUS NOUS EFFORCERONS, DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES, DE PRÉSERVER ET DE RESTAURER L'ENVIRONNEMENT MONDIAL.

1. Poursuivre le développement de produits et l'innovation technique pour préserver et restaurer l'environnement mondial

Afin de protéger la Terre du réchauffement climatique, de protéger la couche d'ozone et d'économiser l'énergie, nous développerons nos produits et nos technologies dans l'optique de la protection et de la restauration de l'environnement mondial.

2. Utiliser efficacement les ressources et l'énergie

Le groupe Daikin Europe souhaite minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. Nous tiendrons compte de la rareté des ressources et de l'énergie, et nous les utiliserons efficacement en économisant l'énergie, en réduisant les déchets et en encourageant le recyclage dans toutes nos activités.

3. Divulguer des informations environnementales

Nous divulguerons honnêtement et équitablement des informations sur nos performances environnementales par le biais de notre rapport sur l'environnement et d'autres initiatives.

4. Sensibilisation individuelle

Chacun d'entre nous est encouragé à promouvoir des actions respectueuses de l'environnement, à approfondir ses connaissances sur les questions environnementales et à s'efforcer, au travail comme à la maison, de réduire l'impact sur l'environnement et de préserver la biodiversité.



8. Assurer la sécurité de nos opérations

NOUS VEILLERONS À LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS, NOUS METTRONS SOIGNEUSEMENT EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS VISANT À GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SUR NOS LIEUX DE TRAVAIL ET NOUS RENFORCERONS LA CONFIANCE DES MEMBRES DE NOTRE COMMUNAUTÉ.

1. Établir et mettre en œuvre des politiques internes pour garantir la sécurité des opérations

Le groupe Daikin Europe s'engage à assurer la sécurité sur le lieu de travail et a mis en place plusieurs politiques de sécurité. Ces politiques sont continuellement affinées en réponse à l'expérience et aux échecs passés. Il est donc essentiel que nous respectons ces politiques dans l'intérêt de la sécurité.

2. Prendre des mesures pour prévenir les accidents et les catastrophes

Le sentiment qu'un accident ou une catastrophe pourrait se produire ou est sur le point de se produire précède souvent la survenue effective d'un accident ou d'une catastrophe. C'est pourquoi nous ferons part de ces sentiments à la direction.

En outre, nous vérifierons quotidiennement nos lieux de travail pour détecter les causes potentielles d'accidents afin de mettre en œuvre des mesures supplémentaires de prévention des accidents.

3. Prendre des mesures appropriées immédiatement après la survenue d'un accident ou d'une catastrophe

En cas d'accident ou de catastrophe, nous prendrons les mesures appropriées pour aider nos collègues et pour empêcher la propagation de l'accident ou de la catastrophe. En outre, nous prendrons immédiatement des mesures pour éviter que la situation ne se reproduise.

4. Garantir la santé sur le lieu de travail

Nous veillerons aux conditions sanitaires de nos lieux de travail, contribuant ainsi à un bon environnement de travail.



9. Cultiver un lieu de travail dynamique qui stimule la fierté et l'enthousiasme de chaque employé

NOUS NOUS RESPECTERONS MUTUELLEMENT, NOUS RESPECTERONS LA LETTRE ET L'ESPRIT DE TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS DU TRAVAIL APPLICABLES DANS CHAQUE PAYS OÙ NOUS OPÉRONS, ET NOUS NOUS EFFORCERONS DE CRÉER UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET CONFORTABLE. NOUS ACCEPTERONS DES VALEURS DIVERSES ET METTRONS EN VALEUR L'INDIVIDUALITÉ ET LES POINTS FORTS DE CHACUN DE NOS EMPLOYÉS AFIN DE RENFORCER LA FORCE COLLECTIVE DE NOTRE ORGANISATION.

1. Cultiver notre environnement de travail

Droits de l'homme

Le groupe Daikin Europe respectera les droits de l'homme, tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, de chaque personne.

Le travail forcé, tel que le travail forcé dans les prisons et la servitude pour dettes, est illégal et ne sera pas utilisé sous quelque forme que ce soit.

Nous n'autoriserons en aucun cas le travail d'employés mineurs, c'est-à-dire de mineurs qui n'ont pas l'âge minimum requis par les lois et réglementations de chaque pays et région (travail des enfants).

Respect mutuel

Le groupe Daikin Europe accorde de l'importance à chacun de ses employés, sachant que l'initiative et le dévouement sont les éléments essentiels de notre réussite. Par conséquent, nous apprécions et respectons les contributions de nos collègues. Se traiter mutuellement avec dignité et respect est le fondement d'une bonne conduite des affaires.

Communication ouverte

Nous partagerons avec nos collègues toute information susceptible de nous aider à mieux réaliser nos objectifs communs de manière ouverte et proactive.

Diversité

Nous nous engageons à promouvoir la diversité au sein de notre personnel. La diversité des personnes et des idées apportera au groupe Daikin Europe l'énergie, les compétences et les ressources nécessaires à sa réussite. Nous pensons que les entreprises diversifiées seront plus compétitives dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Non-discrimination

Nous ne pratiquerons aucune discrimination à l'encontre d'un collègue ou d'une personne avec laquelle nous faisons affaire, sur la base de facteurs tels que l'âge, la race, la couleur, l'appartenance ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le handicap ou autre.

Harcèlement et violence au travail

Nous éviterons toute action ou parole qui pourrait être interprétée comme un harcèlement ou une menace de violence.



2. Protection de la vie privée

Nous respecterons et protégerons la vie privée de chacun. En particulier, nous ne divulguons pas d'informations personnelles concernant nos collègues sans autorisation préalable.

3. Insuffler de la fierté à tous les employés du groupe Daikin Europe

Avant d'agir, nous serons conscients de notre responsabilité sociale envers nos collègues. Nous tiendrons compte de nos politiques de travail internes ainsi que d'autres politiques et nous agirons avec honnêteté et loyauté. En outre, nous maintiendrons l'ordre interne et la moralité publique, et nous travaillerons avec diligence et sincérité.

Nous nous efforcerons, en tant qu'équipe, de réaliser les objectifs de notre entreprise. Le succès que nous obtiendrons ensemble suscitera la fierté de tous les employés et partenaires du groupe Daikin Europe.



10. Protéger les actifs de l'entreprise

NOUS PROTÉGERONS SOIGNEUSEMENT TOUS LES ACTIFS DE NOTRE ENTREPRISE ET LES GÉRERONS CORRECTEMENT POUR GARANTIR LEUR UTILISATION EFFICACE.

1. Protection et utilisation des actifs de l'entreprise

Les biens de l'entreprise sont confiés à chacun d'entre nous, et honorer cette confiance est une responsabilité fondamentale envers chacun d'entre nous et envers le groupe Daikin Europe. Nous devons protéger les biens de l'entreprise contre la perte, les dommages, l'utilisation abusive et le vol. Nos biens ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles, sauf autorisation expresse de la direction.

2. Gérer correctement les actifs de l'entreprise

Nous gérons les actifs de notre entreprise avec le soin qui s'impose. En outre, nous éviterons les opérations spéculatives.



11. Pratiquer la modération dans les divertissements et les échanges de cadeaux

LORSQUE NOUS RECEVONS OU ÉCHANGEONS DES CADEAUX AVEC DES PERSONNES LIÉES À NOTRE ENTREPRISE, NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE MODÉRÉS ET D'AGIR DANS LES LIMITES ACCEPTABLES DES NORMES SOCIALES.

1. Modération dans les divertissements, les échanges de cadeaux et les invitations avec les partenaires commerciaux

Lorsque nous recevons ou échangeons des cadeaux avec des clients ou des partenaires commerciaux, nous faisons preuve de modération et agissons dans les limites acceptables des normes sociales.

2. Nous entretenons des relations saines et transparentes avec le gouvernement, les services municipaux et autres.

Nous ferons preuve de modération lorsque nous recevons, échangerons des cadeaux ou inviterons des fonctionnaires ou autres. Nous ne recevons jamais, n'offrirons jamais de cadeaux et n'inviterons jamais de fonctionnaires ou d'autres personnes, dans notre pays ou à l'étranger, qui violent les lois et règlements applicables dans chaque pays et région.

3. Considérer les conséquences

Avant d'échanger des cadeaux ou de faire un don ou une contribution, nous étudions attentivement les conséquences possibles.



12. Maintenir une attitude ferme à l'égard des comportements illégaux, antisociaux et contraires à l'éthique

EN TANT QUE GROUPE DAIKIN EUROPE, NOUS ADOPTERONS UNE APPROCHE FERME ET SANS COMPROMIS À L'ÉGARD DES GROUPES ET ORGANISATIONS QUI MENACENT L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ANTISOCIAUX).

EN OUTRE, NOUS NOUS EFFORCERONS D'INSTAURER L'HARMONIE DANS NOS RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ. NOUS SERONS CONSCIENTS ET FIERS DE NOTRE CONDUITE ET NOUS NOUS EFFORCERONS D'ÊTRE DES ENTREPRISES DÉCENTES, HUMBLÉS ET DE BONS CITOYENS QUI ONT LA CONFIANCE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Nous n'agissons pas de manière illégale ou antisociale

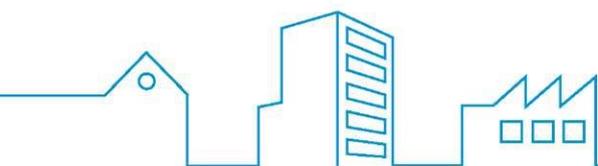
Nous ne commettrons aucun acte illégal ou antisocial et nous ne permettrons à aucune autre personne de commettre de tels actes. Par principe, nous ne traiterons avec aucun groupe ou organisation antisociale, quel que soit l'objectif ou la légitimité des relations.

2. Nous maintiendrons une attitude ferme et critique à l'égard des comportements contraires à l'éthique.

Nous ne tolérerons aucun comportement contraire à l'éthique, quel qu'il soit. Par conséquent, si nous sommes confrontés à ce type de comportement, nous le signalerons à notre supérieur ou à toute autre personne susceptible de prendre les mesures appropriées pour le prévenir, l'éviter ou le corriger.

3. Nous maintiendrons de bonnes relations avec la communauté.

Le groupe Daikin Europe se veut une entreprise citoyenne et entretient de bonnes relations avec les communautés locales, régionales et nationales. Nous participerons à des activités de contribution sociale axées sur la préservation de l'environnement, l'éducation et la coexistence au sein des communautés locales.

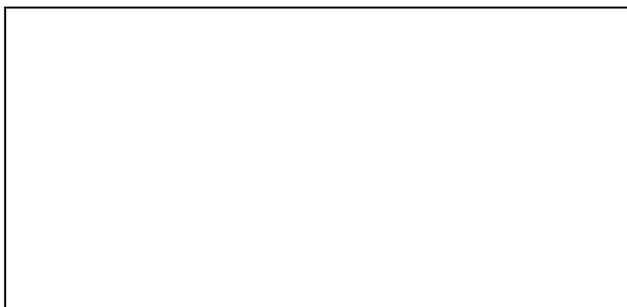


En chacun de nous,
une conscience écologique



La position unique de Daikin en tant que fabricant d'équipements de climatisation, de compresseurs et de réfrigérants nous a permis de nous impliquer étroitement au service de l'environnement. Cela fait de nombreuses années que Daikin aspire à devenir un chef de file dans l'offre de produits à impact limité sur l'environnement. Ce défi exige l'écoconception et le développement d'une large gamme de produits et d'un système de gestion de l'énergie, permettant ainsi des économies d'énergie et une réduction des déchets.

Daikin Europe N.V. Naamloze Vennootschap Zandvoordestraat 300 · 8400 Oostende · Belgique · www.daikin.eu · BE 0412 120 336 · RPR Oostende (Éditeur)



ECPEN19-603

10/18



La présente publication a été rédigée à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre qui engage Daikin Europe N.V. Daikin Europe N.V. a rédigé le contenu de cette publication dans la mesure de ses connaissances. Aucune garantie expresse ou implicite n'est offerte quant à l'exhaustivité, l'exactitude, la fiabilité ou l'adéquation à un usage particulier de ce contenu et des produits et services qui y sont présentés. Les caractéristiques sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Daikin Europe N.V. décline expressément toute responsabilité en cas de dommage direct ou indirect, au sens le plus large, résultant de ou lié à l'utilisation et/ou à l'interprétation de cette publication.

Le contenu est intégralement protégé par les droits d'auteur de Daikin Europe N.V.

Imprimé sur papier non chloré.